

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise



**PREMIER
MINISTRE**

Direction de l'information
légale et administrative

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Annonce n° 219

13 - Bouches-du-Rhône

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la sous-préfecture d'Aix-en-Provence

NEXA FLY.

Numéro RNA : W131019858

Objet : promouvoir l'usage de la technologie blockchain, en particulier à travers l'utilisation du token Nexa (FLY), afin de garantir la transparence des dons et des transactions ; Elle vise à faciliter la collecte et la gestion de dons en crypto-monnaie, tout en assurant une traçabilité et une transparence totale des flux financiers ; L'association pourra organiser des événements, des campagnes de sensibilisation et des actions visant à encourager l'adoption de la crypto-monnaie comme moyen de don et de financement. Les moyens d'action de l'association sont notamment : Mise en place d'une plateforme de collecte de dons en crypto-monnaie : Développer et maintenir une plateforme en ligne permettant de recevoir des dons en crypto-monnaie, notamment via le token Nexa (FLY) ; Cette plateforme garantira la transparence des transactions, avec un suivi en temps réel des dons reçus et leur destination ; Organisation d'événements et de campagnes de sensibilisation : L'association organisera des événements (conférences, webinaires, ateliers) pour sensibiliser le public à l'importance de la transparence dans les dons et de l'utilisation des technologies blockchain et crypto-monnaies pour améliorer la gestion des financements ; Partenariats avec d'autres associations et entreprises : L'association cherchera à établir des partenariats avec des organisations à but non lucratif, des entreprises et des institutions financières afin d'élargir la portée de l'usage du Token pour la transparence des dons ; Cela pourrait inclure des collaborations pour des collectes de fonds dédiées à des causes spécifiques ; Suivi et audit des transactions : L'association mettra en place un système de suivi public des dons reçus, avec des rapports périodiques sur l'utilisation des fonds ; Cela permettra de garantir que chaque donation soit utilisée conformément à sa destination, renforçant ainsi la confiance du public dans l'intégrité des actions menées ; Formation et éducation à la blockchain et à la crypto-monnaie : L'association offrira des formations, des ressources éducatives et des supports d'information pour aider les donateurs, les bénévoles et les partenaires à comprendre comment utiliser les crypto-monnaies et la blockchain pour effectuer des dons de manière sécurisée et transparente ; Création de communautés en ligne : L'association développera des communautés en ligne (forums, groupes sur les réseaux sociaux) pour favoriser l'échange d'idées et d'initiatives en lien avec la transparence des dons et l'usage des crypto-monnaies ; Ces communautés pourront également être utilisées pour promouvoir des projets de collecte de fonds en utilisant Nexa FLY ; Campagnes de marketing et communication : L'association mènera des campagnes de communication sur les avantages de la crypto-monnaie pour les dons ; Cela inclura des actions sur les réseaux sociaux, des publicités en ligne et des publications sur des sites spécialisés pour attirer de nouveaux donateurs et sensibiliser le grand public à l'importance de la

transparence ; Collaboration avec des experts et des conseillers enblockchain : L'association collaborera avec des experts en blockchain, des développeurs et des conseillers encrypto-monnaie pour s'assurer que la technologie utilisée est conforme aux meilleures pratiques et auxréglementations en vigueur ; Les moyens énumérés ci-dessus étant indicatifs et non limitatifs ;

Siège social : 175, cours Gimon, 13300 Salon-de-Provence.

Site internet : <https://nexafly.org>.

Date de la déclaration : 20 février 2026.